

Création d'un marché nocturne

Afin de dynamiser les animations estivales, la commune souhaite créer un marché nocturne avec des stands présentant notamment des cadeaux, souvenirs et produits artisanaux.

Ce marché aura lieu tous les vendredis soirs sur l'Esplanade de la Pinéa de 19 heures à minuit, du 12 juillet au 30 août 2019.

Chaque exposant bénéficiera d'un emplacement de 3mx5m au tarif de 20 € (électricité comprise).

Un paiement par période du 12 juillet au 2 août et/ou du 7 au 30 août, soit 4 vendredis à chaque fois, sera proposé afin de fidéliser les commerçants, au tarif de 60 € (électricité comprise).

Pour toute demande, ci-joint la liste des pièces à fournir :

- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- La carte grise du véhicule professionnel
- La carte de commerçant non sédentaire ou l'attestation provisoire de déclaration (marchand ambulant) ou livret « A » de circulation sur lequel il sera précisé le numéro du registre du commerce ou du métier, pour les marchands sans domicile fixe
- Un extrait d'inscription au registre du commerce KBIS ou INSEE de moins de 3 mois – récépissé de déclaration d'auto entrepreneur et certificat INSEE (indiquant n° SIREN SIRET)

Les commerçants sédentaires et non sédentaires souhaitant participer à ce marché, sont invités à contacter le :

Service « Fête et Animations » au 04 89 87 52 00 ou par mail à l'adresse suivante : evenementiel@mairie-mandelieu.fr

Par la même occasion, il est indispensable de nous faire parvenir une présentation des articles à la vente (provenance, etc...) avec photos à l'appui.